

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE, PRONONCE A L'OCCASION DE LA
CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER SOUS
REGIONAL DE L'AFRIQUE SUBSAHARINNE SUR LA
VALORISATION DE LA BIOIVERSITE ET LES
MESURES INCITATIVES.**

Mai 2013

Madame la représentante de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon au Burkina Faso ;

Monsieur le représentant du Secrétaire Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique ;

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Monsieur l'Inspecteur Général des Services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

Monsieur le Secrétaire Permanent du CONEDD ;

Messieurs et Mesdames les Directeurs Généraux, directeurs techniques et chefs de service à vos rangs et grades respectifs ;

Messieurs les Experts du "PNUE, du PNUD, du Mécanisme Mondial de la Convention de lutte contre la Désertification ;

Messieurs les Points Focaux des pays d'Afrique de l'Ouest Subsaharienne à la Convention sur la Diversité Biologique ;

Messieurs les cadres des Ministères en charge de l'économie ou des Finances des pays d'Afrique de l'Ouest Subsaharienne ;

Mesdames, Messieurs ;

Je voudrais, en ma qualité de premier responsable du Département de l'Environnement et du Développement Durable exprimer toute ma joie de voir se tenir à Ouagadougou cet atelier consacré à la valorisation de la biodiversité et à l'examen des mesures incitatives à effet sur la biodiversité.

Avant de poursuivre mes propos, permettez moi de vous transmettre les vives félicitations de son Excellence Monsieur le Président du Faso et du Gouvernement du Burkina Faso pour les efforts que déploient le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et la communauté internationale en faveur de la sauvegarde de la diversité biologique.

Il me plaît ici de saluer la présence à cet atelier de spécialistes de haut niveau qui ont accepté de faire le déplacement de Ouagadougou pour partager leurs connaissances.

A vous tous, je vous souhaite la bienvenue et un bon séjour en terre hospitalière du Faso.

Distingués invités, chers participants,

Nous sommes à une époque qualifiée de cruciale pour l'avenir de notre planète.

Déjà, les scientifiques parlent de points de basculement ou points critiques pour certains écosystèmes, signifiant ainsi que ces écosystèmes ont atteint un stade de dégradation n'offrant plus de possibilité pour un retour à un état de fonctionnement normal.

On perçoit alors les efforts énormes que nous devons déployer pour atteindre « la vie en harmonie avec la nature » tant souhaitée.

Premier du genre dans la sous région, l'atelier sur la valorisation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes va fournir des arguments économiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. De ce fait, il va ouvrir de nouvelles perspectives vers des considérations plus respectueuses de cette ressource dont l'importance économique est généralement mal perçue.

Il est aujourd'hui établi que l'une des causes profondes de la perte de biodiversité réside dans la méconnaissance des valeurs qu'elle incarne.

Cette méconnaissance est soutenue par les difficultés d'entreprendre des évaluations monétaires permettant de démontrer les bénéfices incommensurables que peuvent engendrer une conservation et une gestion durable de la biodiversité.

Il est temps d'œuvrer avec plus de persévérance à la transformation des règles de l'économie pour que les biens et services que nous tirons des écosystèmes et de la biodiversité soient pris en compte.

Distingués invités, chers participants

Le Burkina Faso, en accueillant cet atelier voudrait partager avec la sous-région et le reste du monde notre modeste expérience en matière de valorisation de la biodiversité et des services

écosystémiques. Nous avons perçu depuis au moins une décennie que la conservation des ressources naturelles est tributaire de la perception du public et de la conviction des décideurs que ces ressources ont une valeur aussi compétitive que les ressources des secteurs dits porteurs.

C'est ainsi qu'avec l'appui des partenaires au développement dont l'UICN, le PNUE, le PNUD, la FAO auxquels j'adresse mes vifs remerciements, nous disposons de données remarquables sur des valeurs de certaines de nos ressources naturelles.

A titre d'exemples et en attendant que des détails vous soient fournis au cours de cet atelier, nous pouvons citer l'étude sur la valeur économique de la Vallée du Sourou, l'étude sur la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale, la conduite d'un projet pilote de comptabilité environnementale.

L'étude sur la Vallée du Sourou a relevé que la valeur des productions agricoles qui étaient la vocation première de cette vallée représente à peine 3% de la valeur économique totale de la Vallée.

Celle menée sur la contribution des ressources naturelles à l'économie nationale indique que :

- la contribution des ressources forestières, halieutiques, fauniques au PIB atteint 6,58% au lieu des 2% antérieurement admis ;
- les coûts de dégradation de l'environnement représentaient en 2008 entre 18% et 22% du PIB.

La conduite du projet pilote de comptabilité environnementale a également permis de disposer de quatre comptes physiques environnementaux.

Le Burkina Faso dispose également de données sur les produits forestiers non ligneux. Ces produits forestiers non ligneux contribueraient pour 22% à 43% des revenus des ménages ruraux et les espèces de plantes les plus concernées par ces produits couvrent 70% du territoire national,

Il est établi que plusieurs de ces produits forestiers non ligneux ont une valeur monétaire plus élevée que la plupart des productions agricoles dites porteuses.

C'est un constat également que les produits forestiers non ligneux demeurent le seul recours pour les populations surtout rurales pendant les années de déficits céréaliers et les périodes de soudure.

Fort de ces acquis, des initiatives ont été développées pour disposer d'outils de planification conséquents et d'institutions appropriées. Le Burkina Faso dispose présentement :

- d'un programme national d'investissement pour l'environnement et le développement durable validé par les acteurs et en instance d'adoption par le gouvernement;
- d'une stratégie et d'un plan d'action de promotion des produits forestiers non ligneux ;
- d'une stratégie et d'un plan d'action pour la promotion des modes de consommation et de production durable.

Nous avons également œuvré à faire prendre en compte des préoccupations environnementales dans les documents de stratégie de lutte contre la pauvreté.

Il existe bien d'autres programmes de gestion de la biodiversité qui sont en cours d'élaboration.

Au plan institutionnel, le Burkina Faso dispose de structures spécifiquement créées pour prendre en charge les questions de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité. C'est le cas:

- de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) ;
- de l'Agence Nationale de promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APFNL) ;
- de la direction de la comptabilité environnementale et des statistiques au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- des Agences de l'eau pour les principaux bassins versants du pays.
- de l'Office National du Tourisme du Burkina (ONTB)

Distingués invités, chers participants

Je m'en voudrais d'être limitatif dans mes propos si je n'évoque pas une problématique importante pour la biodiversité que sont les mesures incitatives qui constituent des menaces réelles pour la biodiversité dans les pays de la sous région.

Les mesures incitatives découlent de politiques et de pratiques provoquant des comportements qui portent préjudice à la biodiversité.

Nous devons œuvrer dans nos pays respectifs à les identifier et à prendre les mesures appropriées pour leur élimination.

Chers participants,

Le contexte international et les efforts déployés par la communauté internationale doivent nous inciter davantage à l'action.

En effet, le Système des Nations Unies et l'Union Africaine ont fait les appels nécessaires à l'intégration de la biodiversité dans tous les aspects de la planification à l'échelle des pays et pris des résolutions dans ce sens.

Ainsi, l'Assemblée Générale des Nations Unies, à sa 65^{ème} session, a proclamé la période 2011-2020 «Décennie des Nations Unies pour la biodiversité».

Cette proclamation a été précédée de celle de la décennie 2010-2020, « Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification ».

Cette double déclaration nous interpelle sur le travail à entreprendre pour créer des synergies entre les conventions et pour faire face à la perte sans précédent de la biodiversité et des écosystèmes.

La Décennie des Nations Unies qui est à sa 3^{ème} année nous offre l'opportunité sans doute de renforcer l'intégration des questions de biodiversité dans nos politiques et nos pratiques.

A ce propos, vous vous souviendrez qu'en février 2011, les Chefs d'État et de Gouvernement africains ont instauré la biodiversité comme une des grandes priorités à pendre en compte dans tous les programmes et activités de la Commission africaine.

Cet atelier vient donc à point nommé pour permettre de nous approprier les méthodes et outils de valorisation de la diversité biologique et d'appréhender avec justesse les impacts des mesures incitatives que nous mettons en place pour accélérer le développement socio-économique.

Je vous invite donc plus particulièrement à :

- 1. une attention soutenue aux travaux de ces quatre jours de formation,
- 2 restituer, une fois de retour dans vos pays, les enseignements appris pour une plus large appropriation des connaissances acquises au niveau national;
- 3. vous engager individuellement et collectivement à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des études et à l'amélioration des connaissances en matière d'évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus, réitérer mes remerciements à tous les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes et plus particulièrement au Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et au gouvernement du Japon pour leur accompagnement dans l'organisation de la présente formation.

Sur ce, et tout en vous souhaitant des échanges fructueux et un excellent séjour en terre hospitalière du Faso, je déclare ouvert, l'atelier sous régional pour les pays d'Afrique de l'Ouest Sub-saharienne sur la valorisation de la diversité biologique et les mesures incitatives.

Je vous remercie.